



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Réf : CCAS24_20

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 9

Pouvoir : 1

Absents : 2

Date de la convocation : 14 mars 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOUX, Monique GIL, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :

Didier RENAUD représenté par L BARBOTTIN

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°20

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 AU BUDGET 2024 DE LA
RÉSIDENCE AUTONOMIE ELSA TRIOLET**

Il est rappelé aux membres du CCAS que sur la **section de fonctionnement** :

I-Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 (hors reprise de l'excédent) est de : + 12 259,17€

II-L'excédent reporté 2023 a été de : + 180 919,39€

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I+II) présenté lors du compte administratif le 21 Mars 2024 est donc de + 193 178,56 €.

La **section d'investissement** du budget de la résidence autonomie pour 2023 se clôture à **+ 74 802,11€** conformément au compte administratif, aucune affectation en investissement n'est nécessaire.

La nomenclature M22 du budget de la résidence autonomie impose désormais d'affecter annuellement les résultats du budget, même s'ils sont excédentaires.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2023 sur 2024 :

- En fonctionnement (compte 002) : **+193 178,56 €**

Après en avoir délibéré, le CCAS:

-approuve l'affectation des résultats 2023 au budget 2024 de la résidence autonomie tel que présentée ci-dessus,

-charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

20 MARS 2024.

